



Conseil Économique  
et Social

Distr.  
GÉNÉRALE

TRANS/WP.29/651  
16 février 1999

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS et  
FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail de la construction  
des véhicules

PROJET DE COMPLÉMENT 1 A LA SERIE 02 D'AMENDEMENTS  
AU RÈGLEMENT No 48  
(Installation des dispositifs d'éclairage  
et de signalisation lumineuse)

Note: Le texte reproduit ci-après, a été adopté par le Comité d'administration (AC.1) de l'Accord de 1958 modifié à sa dixième session, suite à la recommandation du Groupe de travail à sa cent-seizième session. Il a été établi sur la base du document TRANS/WP.29/1998/38, non modifié (TRANS/WP.29/640, par 143).

\_\_\_\_\_

Paragraphes 6.14.2., 6.16.2. et 6.17.2., remplacer "les catadioptrés de la classe IA" par "les catadioptrés de la classe IA ou IB".

\_\_\_\_\_